

UN PRÊT BANCAIRE UNIQUE

La province Sud se porte caution à 50 % auprès de l'établissement bancaire et prend en charge la totalité des frais de gestion et des intérêts de l'emprunt auprès de l'établissement conventionné.

Montant du prêt

Études sur le territoire = 216 000 F
Études en métropole = 518 000 F

LES ENGAGEMENTS

- Les candidats à une aide provinciale s'engagent à rechercher un emploi en Nouvelle-Calédonie au plus tard 5 ans après la fin de leurs études.
- Les bénéficiaires d'un prêt cautionné par la province Sud doivent rembourser à l'établissement bancaire la totalité du capital de l'emprunt dans les 10 ans qui suivent la souscription.

« Avec la province Sud, tu peux mettre toutes les chances de ton côté pour suivre des études supérieures.

Alors, n'attends plus !!!
Viens vite au BIAE »

OÙ NOUS CONTACTER ?

Direction de l'éducation de la province Sud
Bureau d'Information et d'Aide aux Étudiants (BIAE)
2, rue Gallieni (face au CHT)
BP 3104 - 98846 Nouméa cedex
Tél. 24 60 00 - Fax 24 67 00
email : des.bourses.etudiants@province-sud.nc



Bourses étudiantes

mon avenir

La province Sud
vous aide pour vos études
supérieures ou spécialisées



jeunes.nc



PROVINCE SUD

www.province-sud.nc



PROVINCE SUD

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

- Être titulaire du Bac.
- Être résident de la province Sud depuis au moins 6 mois au 1^{er} janvier de la demande.
- Être de nationalité française.
- Avoir moins de 21 ans au 1^{er} janvier pour les candidats à un 1^{er} cycle et moins de 23 ans pour un 2nd cycle d'études supérieures.
- Avoir obtenu des résultats satisfaisants au cours des deux dernières années.

CONDITIONS DE RESSOURCES

Les ressources sont appréciées en fonction des revenus mensuels et des charges de la famille selon le tableau ci-dessous et le barème d'attribution des aides ci-après.

CHARGES DE FAMILLE

POINTS ATTRIBUÉS

Si vous poursuivez vos études en Nouvelle-Calédonie

Domicile familial du candidat situé dans la commune de Païta et dans la commune du Mont-Dore, au sud de la rivière La Coulée, ainsi que dans la commune de Dumbéa, au nord de la rivière La Dumbéa.	1
Domicile familial du candidat situé à l'Île des Pins ou à l'Île Ouen	3
Domicile familial situé dans les autres communes de la province Sud, hors du Grand Nouméa	2
Pour chaque autre enfant à charge	2
Pour chaque autre enfant à charge poursuivant des études hors Nouvelle-Calédonie	3
Pour le candidat reconnu handicapé au taux de 66 % minimum	1

Si vous poursuivez vos études en métropole ou à l'étranger

Pour le candidat poursuivant des études hors de Nouvelle-Calédonie	3
Pour chaque autre enfant à charge poursuivant des études hors Nouvelle-Calédonie	3
Pour chaque autre enfant à charge	2
Pour le candidat reconnu handicapé au taux de 66 % minimum	1

BARÈMES D'ATTRIBUTION DES AIDES

Montant en francs

Points	Bourse échelon 4	Bourse échelon 3	Bourse échelon 2	Bourse échelon 1	Bourse échelon 0	Prêt	Revenu mensuel des parents					
							0	1	2	3	4	5
0	187 000	213 000	239 000	265 000	291 000	343 000						
1	197 500	223 500	249 500	275 500	301 500	370 000						
2	208 000	234 000	260 000	286 000	312 000	397 000						
3	218 500	244 500	270 500	296 500	322 500	424 000						
4	229 000	255 000	281 000	307 000	333 000	451 000						
5	239 500	265 500	291 500	317 500	343 500	478 000						
6	250 000	276 000	302 000	328 000	354 000	505 000						
7	260 500	286 500	312 500	338 500	364 500	532 000						
8	271 000	297 000	323 000	349 000	375 000	559 000						
9	281 500	307 500	333 500	359 500	385 500	586 000						
10	292 000	318 000	344 000	370 000	396 000	613 000						
11	302 500	328 500	354 500	380 500	406 500	640 000						
12	313 000	339 000	365 000	391 000	417 000	667 000						

Pour les bénéficiaires d'une bourse échelon 0 ou 1, un prêt complémentaire pourra être sollicité d'un montant de 100 000 F pour des études en Nouvelle-Calédonie et de 250 000 F pour des études hors de Nouvelle-Calédonie.

MONTANT ANNUEL DES AIDES

	TERRITOIRE (3 versements)	HORS-TERRITOIRE (12 versements)	
	Montant annuel	Montant mensuel	Montant annuel
Bourse 0	76 680 F	15 336 F	184 032 F
Bourse 1	153 360 F	30 672 F	368 064 F
Bourse 2	230 040 F	46 008 F	552 096 F
Bourse 3	306 720 F	61 344 F	736 128 F
Bourse 4	383 400 F	76 680 F	920 160 F
Prêt unique	216 000 F	518 000 F	

AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES

Pour des études sur le territoire

- Prise en charge à 100% des frais CAFAT et 90 % du montant de l'affiliation mutuelle complémentaire.
- Aide possible au logement de 120 000 F/an.
- Allocation de rentrée de 35 000 F.

Pour des études en métropole

- Voyage aller de Nouméa à la ville d'affectation.
- Voyage retour en fin d'études et prise en charge de 150 kg de bagages par voie maritime.
- Prime unique d'installation de 150 000 F.
- Voyage vacances accordé aux boursiers n'ayant subi aucun échec au cours de trois années d'études.
- Voyage aller/retour pour une prestation orale devant un jury après un concours écrit ou une présélection sur dossier, plus allocation d'entretien de 50 000 F.

IMPORTANT

Avant de constituer votre demande de bourse auprès de la province Sud, vous devez obligatoirement retirer un dossier de bourse d'état dans votre établissement pour poursuivre vos études supérieures en Nouvelle-Calédonie.

Pour la Métropole, faites votre demande entre janvier et avril sur :

www.crous.fr

Renseignez-vous auprès du vice-rectorat (Bourse de l'Éducation Nationale)
Tél. 26 61 57

